25 Année N° 6074 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Jeudi 17 Février 1881

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»
» » Un an . . . 50.»
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 25 »
Réclames : » . . . 50 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal ; à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande Place ; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse) ; à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 16 FÉVRIER 1881

BOURSE DE PARIS (*Séance officielle*)	15 FÉVR.	16 FÉVR.
3 0/0	84 00 ./.	83 70 ./.
3 0/0 amortissable . .	85 35 ./.	85 00 ./.
5 1/2 0/0.	116 25 ./.	115 75 ./.
Emprunts 5 0/0. . .	119 35 ./.	119 15 ./.

BULLETIN DU JOUR

La Chambre continuait hier la discussion en deuxième lecture de la *loi contre la presse*. Humiliée, mais non découragée par les échecs qu'elle avait subis en première délibérrtion, la commission se représentait devant la Chambre, ayant remis sur pied un certain nombre de dispositions repoussées. Elle n'a pas été plus heureuse, ni M. Cazot non plus, car l'outrage aux ambassadeurs a été soumis au jury, contrairement à l'opinion de la commission et du ministre.

Au Sénat, on a repris la discussion générale du tarif général des douanes.

Depuis qu'il a paru politique à M. Gambetta de tuer le veau gras pour la conversion de M. Dugué de la Fauconnerie à l'opportunisme républicain, les journaux des diverses nuances ont étudié, chacun à son point de vue, cette particularité pathologique de nos mœurs contemporaines.

Nous devons dire que le *Sinite venire ad me Napoleonienses* de M. Gambetta, a reçu un accueil plus que froid. La plupart des journaux républicains ont trouvé qu'il n'y avait plus de place à la table pour les nouveaux convives, et le moniteur du Palais-Bourbon risque fort de prêcher dans le désert. Parmi les réponses qui lui ont été faites, il en est deux qui méritent d'être signalées : L'une d'elles a paru dans la *Vérité* : elle est de M. Henri Maret qui, avec une froide ironie, trouve tout naturel que M. Gambetta, qui se croit César, ouvre les bras aux impérialistes :

« O bonapartistes de l'Orne, ô bonapartistes des Charentes ! ô bonapartistes de tous pays, vous ne connaissez pas votre bonheur ! Vous aviez perdu votre prince impérial, vous ne vouliez pas de votre prince Napoléon, vous étiez en état de vagabondage impérialiste, cherchant partout un empereur ; Gambetta a jeté sur vous un regard de miséricorde. « Venez à moi, vous dit-il, vous tous qui pleurez et qui gémissez dans l'attente du Messie consolateur. Il était au milieu de vous, et vous ne l'avez point connu. Il se dévoile enfin, cet héritier des Césars, celui qui reconstituera le principe d'autorité abattu, qui relèvera l'édifice écroulé, etc. »

D'après la *Vérité*, il n'y aurait de change en France que l'étiquitte du gouvernement, le pouvoir restant absolu. Le second article, qui a le privilège d'attirer l'attention, est publié par le *Peuple français*. L'auteur anonyme y discute avec impartialité, beaucoup de bon sens, et en même temps modération, la valeur de la conversion encouragée par la *République française*, et laisse entrevoir que M. Dugué ne trouvera guère d'imitateurs parmi ses anciens coreligionaires :

« M. Dugué de la Fauconnerie, dit-il, a la prétention de passer à la république en gardant intacts ses principes libéraux et conservateurs.

» Le député de Mortagne ne voit donc pas que ces mêmes principes sont chaque jour foulés aux pieds par les hommes du gouvernement auquel il adhère ?

« Dès lors, s'il ne se hâte pas de répudier les hommes de la république, s'il les accepte comme leur gouvernement, il lui faudra accepter aussi leurs actes, et, leurs actes étant en désaccord constant avec ses principes, il lui faudra nécessairement renoncer à ses principes.

« Pente glissante.

« Adieu alors toute individualité, adieu alors toute initiative personnelle, adieu toute indépendance ! Il restera étourdi de sa descente vertigineuse en se trouvant confondu et étouffé dans la foule des nullités qui applaudissent quotidiennement aux paroles du maître, sans même en comprendre toujours le sens et la portée.

« Le jour où il voudra montrer quelque indépendance à l'exemple du député Lamy, un mot sur son passé suffira pour le faire rentrer dans l'obéissance passive le républicain d'occasion ne saurait avoir les droits du républicain d'origine »

L'auteur de l'article du *Peuple français* explique que M. Dugué de la Fauconnerie se trompe s'il puise le courage de son évolution dans la croyance que la nation est attachée à la république. « Elle est, dit-il, essentiellement sceptique sur la question de la forme gouvernementale, et si le peuple s'est résigné à l'expérience de la république, si, par lassitude de tant de luttes stériles, il a semblé accepter le legs de la dernière Assemblée, qu'on ne s'y trompe point, ce n'est point dans un élan de confiance sans limites » On le verrait bien le jour où l'affolement du suffrage universel ayant supprimé les dernières entraves apportées par l'indépendance de quelques-uns à l'omnipotence d'un seul, la conduite de la France serait livrée sans contrôle pour ses affaires extérieures comme pour celles de l'intérieur, à toutes les fantaisies d'un empirisme autocratique.

Les déjeuners de M. Gambetta

On ne parle, dans les journaux et dans les correspondances de Paris, que des efforts tentés par M. Gambetta pour faire adopter le scrutin de liste par les députés qui n'en veulent pas. Cette campagne, la façon dont elle s'accomplit, l'esprit de servilisme qu'elle révèle chez les membres de la gauche de la Chambre, n'est pas l'une des moindres surprises que nous réservait le temps présent.

Nul, dans la majorité, n'ose résister en face à M. Gambetta. Les convictions les plus anciennes n'y font rien. Il parle et l'on obéit. Et puis le moyen qu'il emploie pour se mettre en relations avec des hommes qu'il ne voit pas habituellement d'une manière intime, ces séductions culinaires nous semblent particulièrement caractéristiques.

Jamais on n'a gouverné la France ainsi, avec de semblables procédés. On a comparé M. Gambetta à Barras. Mais Barras gardait du moins intact et d'une façon très jalouse le prestige extérieur de l'autorité. Il avait de mauvaises mœurs ; il avait des vices : mais il dissimulait les vices et il fardait d'élégance les mauvaises mœurs. Barras n'avait pas mauvais ton. Il était dépravé, il n'affichait pas le mépris qu'il pourvait au fond du cœur, professer pour ses amis, tandis que ce mépris est le trait propre de la figure et des habitudes de M. Gambetta.

Nous ne nous plaignons d'ailleurs nullement de ce qui arrive, et nous ne plaignons nullement les députés qui acceptent ou subissent cette injure de faire ou laisser croire qu'un bon déjeuner peut avoir raison de leurs convictions.

Nous voulons simplement faire remarquer, que ceux qui nient la réalité des châtiments historiques, la possibilité des revanches de la morale et de la logique sur les combinaisons de la perfidie, de la mauvaise foi ou du hasard, devraient faire de sérieuses réflexions en voyant cette Chambre, composée en majeure partie de politiciens d'aventures, mourir au milieu des indigestions. Elle n'était vraiment pas digne d'une autre fin, pas même de la fin du Parlement *Croupion*. M. Gambetta, qui tient en France la place que Cromwell usurpa en Angleterre, pourrait certes, comme Cromwell, entrer un jour dans l'enceinte législative et reprocher publiquement aux uns leurs bassesses, aux autres leurs serments trahis, à ceux-ci leurs méfaits, à ceux-là leurs pasquinades.

Mais il faudrait qu'il fit une grande dépense d'indignation et il est assez perspicace pour comprendre que l'indignation n'est ici nullement utile. Il est des gens sur lesquels elle ne porte pas, parce que leur mérite est au-dessous d'elle.

M. Gambetta n'agit donc pas avec la majorité qu'il combla jadis l'éloges, comme Cromwell, mais à la façon des empereurs romains.

L'un d'eux inventa pour ses sénateurs la mort sous les roses ; M. Gambetta a inventé la mort dans les sauces. C'est sous l'influence des mixtures agréablement assassines de son cuisinier Trompette, que M. Gambetta contraint les députés qu'il a condamnés à faire leur testament politique.

LA FÊTE DE VICTOR HUGO

On nous écrit de Paris :

Le programme du comité qui s'est institué pour décréter que l'anniversaire de la naissance de Victor Hugo serait célébré à l'instar d'une fête nationale, est l'évènement du jour parmi le public parisien. Je suis obligé de constater que ce programme soulève, par son exagération, de nombreuses critiques. Les admirateurs les plus enthousiastes du poète conviennent eux-mêmes que le défilé de la population jetant des couronnes, des palmes vertes et des branches d'olivier au pied du Laurier d'or placé devant le n° 130 de l'avenue d'Eylau, pourrait être avantageusement supprimé et qu'il en est de même de la médaille commémorative.

On doute, en tout cas que les recettes de la représentation projetée au Trocadéro soient suffisantes pour couvrir les frais, surtout s'il est fait appel aux sociétés musicales et aux orphéons des départements. La location de la salle et les frais nécessités par le service d'ordre sont également à prendre en considération. Bref, on se demande qui comblera la différence, puisqu'il n'est pas encore question d'organiser la fête par voie de souscription publique ? Pourtant, les membres du comité sont pleins de confiance, ils comptent sur la foule qui, le dimanche gras et en l'absence du cortége traditionnel du bœuf gras, se portera sur le passage de la manifestation, notamment à la maison Victor Hugo et encombrera, coûte que coûte, la salle du Trocadéro.

Les catholiques alsaciens
ET L'ÉLECTION DE BRUMATH

A propos de l'élection départementale de Brumath (Basse-Alsace), où, comme on sait, le candidat « autonomiste » agréable au gouvernement allemand, a été battu, un Allemand établi dans le pays conquis a fait quelque peu de statistique, et il communique à la *Gazette de Cologne* les résultats auxquels il est arrivé.

"Dans le village de la Wantzenau, ou la population est catholique, sur 518 électeurs inscrits, 491 ont voté pour M. Adam, le candidat indépendant, 2 pour M. Zimmer, le candidat officieux. Les proportions sont les mêmes dans le village de Gambsheim, Weyersheim, etc. Au contraire, dans le village protestant d'Eckwersheim, sur 190 électeurs inscrits, 166 ont voté et tous pour M. Zimmer.

Le correspondant de la *Gazette de Cologne* voit dans ces votes indépendants émis par les communes catholiques l'action du clergé, contre lequel il jette feu et flammes. Nous n'avons pas à discuter cette question ; mais nous nous permettrons d'attirer sur ces faits l'attention du journal *le Siècle* qui, il n'y a pas bien longtemps, accusait le clergé catholique d'Alsace de ne savoir « s'incliner devant les puissants. »

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

La *Ligue de l'enseignement* a communiqué aux journaux républicains la note suivante :

« Un legs de 20,000 francs a été fait à la *Ligue de l'enseignement* « dans la personne de M. Jean Macé, son fondateur », pour aider à la création d'une école normale primaire, où l'on enseignerait les nouvelles méthodes pédagogiques.

» De concert avec M. Jean Macé, son président, le comité du Cercle parisien de la Ligue a résolu de profiter de cette circonstance pour convoquer à Paris, au mois d'avril, un *congrès général de toutes les sociétés d'instruction*, dont l'ensemble constitue la Ligue de l'enseignement en France.

» Le congrès aura lieu au mois d'avril. La date et le programme seront envoyés prochainement aux sociétés qui auront fait connaître leur intention de s'y faire représenter.

» Les sociétés sont invitées dès à présent par le comité du Cercle parisien à lui donner communication des propositions qu'elles auraient à faire et des questions qu'elles désireraient voir traitées dans le congrès. »

On voit par cette communication l'extension énorme qu'a prise la *Ligue de l'enseignement*, et en même temps la liberté absolue dont elle jouit. Sous plus d'un rapport elle se confond avec la franc-maçonnerie ; c'est à la même propagande d'irréligion qu'elle se livre sous le couvert de l'instruction. Comme les deux puissantes sociétés font très bien les affaires de la république, elles sont protégées et encouragées par le gouvernement. Le bien les rencontre presque partout en face de lui. Mais la *Ligue de l'enseignement* n'est pas encore assez connue. Son nom et le but apparent qu'elle poursuit abusent beaucoup d'honnêtes gens. Plus elle s'accroît, plus il faut signaler le danger.

La société dont M. Jean Macé, un athée de profession, est le président, a surtout pour objet la déchristianisation de la France. Il n'est pas besoin de dire après cela que l'originalité des soi-disant nouvelles méthodes pédagogiques consiste principalement à supprimer Dieu et la religion de l'enseignement. Dans le plan de M. Jean Macé et de ses auxiliaires, l'instruction n'est qu'un moyen de faire des enfants des libre-penseurs. Ils n'y ont que trop réussi déjà. Les nouvelles générations s'élèvent dans l'impiété et dans le matérialisme, la diffusion de ce savoir superficiel que l'on s'applique à répandre aujourd'hui n'aura servi qu'à préparer une société sans foi ni mœurs.

(*Univers*).

LE SECRET DES LETTRES EN ANGLETERRE

On sait que les attaques les plus violentes furent dirigées par les adversaires de la restauration de la monarchie de juillet contre les ministres que l'on accusait sans preuves et vraisemblablement à tort de ne pas respecter le secret des lettres. C'est à ces deux époques, l'une des machines de guerre et de démolitions les plus puissantes de l'opposition. Les œuvres de Paul-Louis Courier, de Béranger et des opposants du temps de Louis-Philippe, en témoignent. Le nom seul du *Cabinet noir* faisait alors frissonner d'indignation tous les français.

Depuis, l'institution du *Cabinet noir* a été établie et pratiquée ouvertement en France, et les Français n'ont rien dit.

La question de la légitimité de la violation du secret des lettres dans un but gouvernemental a été portée avant-hier à la tribune du Parlement anglais et traitée avec une rare audace dans le sens autoritaire, par les représentants du pouvoir ministériel. Sir Sullivan ayant demandé en vertu de quel droit le gouvernement ouvrait certaines lettres, Sir William Harcourt, sous-secrétaire d'Etat a répondu nettement qu'on les ouvrait en vertu de lois anciennes sanctionnées par les législateurs. M. Edmond Gray a demandé si on en avait ouvert récemment, M. Forster reprenant pour son compte la théorie de Sir William Harcourt a refusé de répondre.

Voilà une politique audacieuse et carrée par la base.

LE CHAUVINISME ALLEMAND

Le *Temps* a reçu un télégramme annonçant qu'il vient de paraître à Berlin, sous ce titre : « L'organisation de notre armée répond-t-elle aux nécessités de l'heure présente ? » une brochure militaire qui réclame l'augmentation de l'effectif et l'introduction dans l'armée d'écoles enseignant une méthode d'entraînement belliqueux et patriotique plus énergique encore que la méthode actuellement employée.

Ce sont, dit la brochure, les couches inférieures de la population qu'il faudrait avant tout travailler dans ce sens. Dans les écoles primaires, il faudrait peindre en couleurs de feu à l'imagination impressionnable des garçons les hauts faits des ancêtres, depuis l'époque légendaire où le Germain apparut pour la première fois à la lumière de l'histoire. Il faut que l'enfant sache que l'Allemand a toujours été sur les champs de bataille un guerrier redouté, que c'est lui qui gagnait comme lansquenet les batailles du moyen âge, lui enfin, dont les victoires, sous la conduite de Frédéric le Grand et de ses successeurs, n'ont jamais été surpassées par aucun peuple.

Le journal la *Post* fait les honneurs de la première page à ce morceau qui lui sert d'article de fond et qu'elle illustre de cette rubrique à sensation : « Toujours tout prêts pour la guerre. »

On sait que la *Post* est un des organes les plus zélés du chauvinisme allemand.

L'INSURRECTION MORALE

M. Lefebure du Grosriez, préfet de la Haute savoie, vient d'inaugurer une législation, ou plutôt une jurisprudence contre les instituteurs congréganistes. Le préfet ayant échoué dans son projet de laïciser les écoles de Samoens, école de frères et école de sœurs, a pris un arrêté qui révoque directeurs et directrices. Voici le texte de cet arrêté :

« Considérant qu'il résulte d'une enquête à laquelle il a été procédé que l'instituteur public congréganiste et l'institutrice publique congréganiste de Samoens ont pris part, le 21 janvier dernier, à une manifestation religieuse contre le gouvernement de la République, et qu'ils ont entraîné les enfants de leurs écoles à cette manifestation :

» Considérant que l'administration ne saurait tolérer de la part des fonctionnaires publics des fautes aussi graves, dont l'une, notamment, constitue un acte d'*insurrection morale* contre le gouvernement de la République ;

» Sur la proposition de l'inspecteur académique.

» Article premier. — Sont révoqués de leurs fonctions M. Davot et Mme Teige, instituteurs publics congréganistes de Samoens ».

Insurrection morale est une trouvaille tout à fait républicaine. Voilà les procès de tendance dépassés de cent coudées.

Mais, dira-t-on, pourquoi conduire les élèves à la messe du 21 janvier et à celle du 23 du même mois.

Tout simplement parce que les frères et les sœurs de Samoens conduisent *tous les jours* leurs élèves à la messe de sept heures ; ils les y ont conduits le 19 et le 20 et les y ont encore conduits le 22 et le 24.

Il est bien entendu que, d'après les renseignements fournis au *Moniteur*, les enfants étaient en classe à l'heure réglementaire.

Nous demandons de l'avancement pour le citoyen Lefébure du Grosriez préfet de la Haute-Savoie. (*Patrie*)

UN CONSEIL

La *Justice* (journal de M. Clémenceau) se prononce pour le scrutin de liste. Répondant à qui pourrait croire que le « pouvoir personnel profiterait de la réforme électorale », elle dit : « L'avenir montrera qu'on s'est trompé », et elle conclut :

On ne voit rien que les élections prochaines. C'est un tort, à notre avis. Nous reprochons à l'opportunisme de faire de la politique au jour le jour. Ne faisons pas comme lui.

LES BUREAUX DE TABAC

Il y a six mois environ, les intéressés furent très émus d'une enquête générale ordonnée par le ministre des finances au sujet des titulaires des bureaux de tabac.

On voyait là une tentative faite en vue d'écarter les bénéficiaires actuels pour les remplacer par des protégés en faveur auprès des puissants du jour.

Telle a-t-elle été la pensée de M. le ministre des finances et de M. Wilson ? Nous ne voulons pas le supposer.

Il nous revient, au contraire, qu'un grand esprit d'impartialité a présidé à cette enquête et que si quelques rares personnes ont été dépossédées, c'est qu'on leur a reconnu une fortune telle qu'il n'était pas convenable de les maintenir en possession de bureaux dont les revenus n'ajoutaient qu'à leur superflu.

A de *très rares* exceptions près, les titulaires ont donc été maintenus dans leur bénéfice ; qu'ils soient tranquilles à l'avenir, car la commission d'enquête s'est empressée de reconnaître l'esprit d'équité qui a présidé jusqu'ici à la distribution des bureaux de tabac.

Il faut espérer que ces anciennes traditions seront toujours suivies.

Le gouvernement est trop facilement critiquable sur bien des points pour que nous ne lui rendions pas hommage lorsque, par hasard, il le mérite.

(*Ordre*).

SÉNAT

(*Service télégraphique particulier*)
Séance du 15 février

Présidence de M. Léon Say.

La séance s'ouvre à 2 heures.

LE TARIF GÉNÉRAL DES DOUANES

Le Sénat continue la discussion sur le projet de loi, adopté à la Chambre des députés, relatif à l'établissement du tarif général des douanes.

M. Fouchier du Careil établit que l'augmentation considérable des importations en Amérique provient de la conséquence des traités de commerce et il traite la question du relèvement des tarifs en Allemagne.

L'orateur ne croit pas que des dangers puissent venir d'Amérique, il critique la pratique du système d'échelle mobile dont il signale les fâcheuses conséquences et il proclame les avantages résultant de la liberté du commerce de grains.

L'orateur dit que l'agriculture française ne craint pas la lutte avec l'Amérique, mais qu'elle veut lutter loyalement et que si elle acceptait les conditions proposées par la commission elle ferait un marché de dupe.

M. Dufournel réplique et défend le système de la protection. Il critique l'opinion de M. Tirard sur l'agriculture. Ce ministre a dit que cette industrie n'avait pas besoin de protection et qu'elle profiterait davantage des dégrèvements. Il établit un parallèle entre la situation de la France et celle de l'Amérique.

Il termine en émettant l'espoir que le Sénat votera les droits protégeant l'agriculture.

M. Gaston Bazille critique les doctrines contenues dans le rapport de M. Pouyer-Quertier.

L'orateur conteste les assertions émises par ce sénateur sur l'agriculture dont la situation n'est pas si mauvaise qu'on le dit, il cite un fragment de discours de M. Krantz, indiquant

---

FEUILLETON DU 17 FÉVRIER

LES DUELLISTES NAPOLITAINS

On ne parle que d'escrime en ce moment, le fameux baron de San Malato a mis le feu aux poudres ; on lira donc avec plaisir l'anecdote suivante, que nous détachons du *Corricolo*, d'Alexandre Dumas, volume publié chez Calmann-Lévy.

Les exercices physiques sont fort suivis à Naples : presque tous les hommes montent bien à cheval et tirent remarquablement le fusil, l'épée et le pistolet. Leur réputation sur ce point est même assez étendue et à peu près incontestée. Ce sont des duellistes fort dangereux.

Cette dernière période de notre clinéa nous amène tout naturellement à parler du courage chez les Napolitains.

La nation napolitaine, toute proportion gardée et en raison de l'état politique de l'Italie actuelle, n'est ni une nation militaire comme la Prusse, ni une nation guerrière comme la France : c'est une nation passionnée. Le Napolitain insulté dans son honneur, exalté par son patriotisme, menacé dans sa religion, se bat avec un courage admirable. A Naples, un duel est aussi vite et aussi bravement accepté que partout ailleurs ; et s'il varie sur les préliminaires qui appartiennent à des habitudes de localité, le dénoûment en est toujours mené à bout aussi vigoureusement qu'à Paris, à Saint-Pétersbourg ou à Londres. Citons quelques faits.

Le comte Rocca-Romana, le Saint-Georges de Naples, se prend de querelle avec un colonel ; le rendez-vous est indiqué à Castellamare. L'arme choisie est le sabre. Le colonel français se rend sur le terrain à cheval ; Rocca-Romana prend un fiacre, arrivé au lieu désigné où l'attend son adversaire ; le colonel rappelle à Rocca-Romana qu'une des conditions du duel est qu'il aura lieu à cheval.

— C'est vrai, répond Rocca-Romana, je l'avais oublié, mais qu'à cela ne tienne l'oubli est facile à réparer.

Aussitôt il dételle un des chevaux de son fiacre, saute sur le dos de l'animal, combat sans selle et sans bride, et tue son adversaire.

A l'époque de la restauration, c'est-à-dire vers 1815, Ferdinand, grand-père du roi actuel, de retour à Naples, qu'il avoit quitté depuis dix ou douze ans, voulut rétablir les gardes du corps. En conséquence, on recruta cette troupe privilégiée dans les premières familles des deux royaumes, et on les divisa en cinq compagnies, dont trois napolitaines et deux siciliennes.

J'ai dit dans *le Speronare*, et à l'article de Palerme, qu'elle est l'antipathie profonde qui sépare les deux peuples. On comprend donc que les Siciliens et les Napolitains ne se trouvèrent pas plus tôt en contract, surtout à cette époque où les haines politiques étaient encore toutes chaudes, que les querelles commençèrent d'éclater. Quelques duels sans conséquence eurent lieu d'abord ; mais bientôt on résolut de confier en quelque sorte la cause des deux peuples à deux champions choisis parmi leurs enfants. On y voulait voir non seulement une haine assouvie, mais une superstitieuse révélation de l'avenir. Le choix tomba sur le marquis de Grescimani, Sicilien, et sur le prince Mirelli, Napolitain. Ce choix fait et accepté par les adversaires, on décida qu'ils se battraient au pistolet à vingt pas, et jusqu'à blessure grave de l'un ou l'autre champion.

Un mot sur le prince Mirelli, dont nous allons nous occuper particulièrement.

C'était un jeune homme de vingt-quatre ou vingt-cinq ans, prince de Teora, marquis de Mirelli, comte de Conza, et qu descendait en droite ligne du fameux conodttiere Dudone di Conza, dont parle le Tasse. Il était riche, il était beau, il était poète ; il avait par conséquent, reçu du ciel toutes les chances d'une vie heureuse ; mais un mauvais présage avait attristé son entrée dans la vie. Mirelli était né au village de Sant'-Antimo, fief de sa famille. A peine eut-on su que sa mère était accouchée d'un fils, que l'ordre fut envoyé à la chapelle d'un couvent de mettre les cloches en branle pour annoncer cet heureux événement à toute la population. Le sacristain était absent ; un moine se chargea de ce soin ; mais, inhabile à cet exercice, il se laissa enlever par la volée de la corde, et au plus haut de son ascension, perdant la tête, pris par un vertige, il lâcha son point d'appui, tomba dans le chœur et se brisa les deux cuisses. Quoique mutilé ainsi, le pauvre religieux ne se traîna pas moins du chœur jusqu'à la porte, où il appela au secours ; on vint à son aide, on le transporta dans sa cellule ; mais, quelque soin qu'on prit de lui, il expira le lendemain.

Cet événement avait fait grande sensation dans la famille, et cette histoire, souvent racontée au jeune Mirelli, s'était profondément gravée dans son esprit. Cependant il en parlait rarement.

Voilà l'homme que les Napolitains avaient choisi pour leur champion.

Quant au marquis Crescimani, c'était un homme digne en tout point d'être opposé à Mirelli, quoique les qualités qu'il avait reçues du ciel fussent peut-être moins brillantes que celles de son jeune adversaire.

Au jour et à l'heure dits, les deux champions se trouvèrent en pré encé : ni l'un ni l'autre n'était animé d'une haine personnelle, et ils avaient vécu jusque-là, au contraire, plutôt en amis qu'en ennemis.

En arrivant au rendez-vous, ils marchèrent l'un à l'autre en souriant, se serrèrent la main et se mirent à causer de choses indifférentes, tandis que les témoins réglaient les conditions du combat.

Le moment arrivé, ils s'éloignèrent de vingt pas, reçurent leurs armes toutes chargées, se saluèrent en souriant, puis, au signal donné, tirèrent tous les deux l'un sur l'autre : aucun des deux coups ne porta.

Pendant qu'on rechargeait les armes, Mirelli et Crescimani échangèrent quelques poroles sur leur maladresse mutuelle, mais sans qu'tter leur place. On leur remit les pistolets chargés de nouveau. Ils firent feu une seconde fois, et, cette fois, comme l'autre, ils se manquèrent tous deux.

Enfin, à la troisième décharge, Mirelli tomba.

Une balle l'avait percé à jour au-dessus des deux hanches : on le crut mort ; mais, lorsqu'on s'approcha de lui, on vit qu'il n'était que blessé. Il est vrai que la blessure était terrible ; la balle lui avait traversé tout le corps, et avait, en passant, ouvert le tube intestinal.

On fit approcher une voiture pour transporter le blessé chez lui ; on voulut le soulenir pour l'aider à y monter ; mais il écarta de la main ceux qui lui offraient leurs secours, et, se relevant vivement par un effort incroyable sur lui-même, il s'élança dans la voiture en disant :

— Allons donc ! il ne sera pas dit que j'ai eu besoin d'être soutenu, pour monter, fût-ce dans mon corbillard !

A peine fut-il entré dans la voiture que la douleur reprit le dessus, et il s'évanouit. Arrivé chez lui, il voulut descendre comme il était monté ; mais on ne le souffrit point Deux amis le prirent à bras et le portèrent sur son lit.

On envoya chercher le meilleur chirurgien de Naples, le docteur Penza ; c'était un homme qui s'était fait dans la science un nom européen. Le docteur sonda la blessure et dit qu'il ne répondait de rien, mais qu'en tout cas la cure serait longue et horriblement douloureuse.

— Faites ce que vous voudrez, docteur dit Mirelli, Marius n'a pas jeté un cri pendant qu'on lui disséquait la jambe, je serai muet comme Marius.

— Oui, dit le docteur ; mais lorsque le chirurgien en eut fini avec la jambe droite, Maurius ne voulut jamais lui donner la gauche. N'allez pas me laisser entreprendre une opération et m'arrêter au milieu.

— Vous irez jusqu'au bout, docteur, soyez tranquille répondit Mirelli ; mon corps vous appartient, et vous pouvez l'anatomiser tout à votre aise.

Sur cette question, le docteur commença.

Mirelli tint sa parole ; mais, à mesure que la nuit approchait, il parut plus agité, plus inquiet ; il avait une fièvre terrible. Sa mère le gardait avec deux de ses amis. Vers les onze heures, il s'endormit ; mais, au premier coup de minuit, il se réveilla. Alors sans paraître voir ceux qui étaient là, il s'appuya sur son coude et parut écouter. Il était pâle comme un mort, mais ses yeux étaient ardents de délire. Peu à peu ses regards se fixèrent sur une porte qui donnait dans un grand salon. Sa mère se leva et lui demanda s'il avait besoin de quelque chose.

— Non, rien, répondit Mirelli ; c'est lui qui vient.

— Qui, lui ? demanda sa mère avec inquiétude.

— Entendez-vous le trainement de sa robe dans le salon ? s'écria le malade. L'entendez-vous ! Tenez, il vient, il s'approche ; voyez ; la porte s'ouvre... sans que personne la pousse... Le voilà !... le voilà !... il entre... il se traine sur ses cuisses brisées... il vient droit à mon lit. Lève ton froc, moine, lève ton froc, que je voie ton visage. Que veux-tu ?,... Parle !... voyons !... viens tu pour me chercher ?... D'où sors-tu ?... De la terre ?.. Tenez, voyez-vous ?... il lève les deux mains ; il les frappe l'une contre l'autre ; elles rendent un son creux, comme si elles n'avaient plus de chair... Eh bien, oui, je t'écoute, parle !

Et Mirelli, au lieu de chercher à fuir la terrible vision, s'approchait du bord de son lit, comme pour entendre les paroles du spectre ; mais, au bout de quelques secondes d'attention, pendant lesquelles il resta dans la pose d'un homme qui écoute, il poussa un profond soupir et tomba sur son lit en murmurant :

— Le moine de Sant' Antimo !

C'est alors seulement qu'on se rappela cet événement arrivé le jour de sa naissance, c'est-à-dire vingt-cinq ans auparavant, et qui, conservé toujours vivant dans la pensée du jeune homme, prenait un corps au milieu de son délire.

Le lendemain, soit que Mirelli eut oublié l'apparition, soit qu'il ne voulût donner aucun détail, il répondit à toutes les questions qui lui furent faites qu'il ignorait complètement ce qu'on voulait lui dire.

Pendant trois mois, l'apparition infernale se renouvela chaque nuit, détruisant ainsi en quelques minutes les progrès que, le reste du temps, le blessé faisait vers la guérison. Mirelli ressemblait à un spectre lui-même. Enfin, une nuit, il demanda instamment à rester seul, avec tant d'insistance, que sa mère et ses amis ne purent s'opposer à sa volonté. A neuf heures, tout le monde ayant quitté sa chambre, il mit son épée sous le chevet de son lit et attendit. Sans qu'il le sût, un de ses amis était caché dans une chambre voisine, voyant par une porte vitrée et prêt à porter secours au malade s'il en avait besoin. A dix heures, il s'endormit